



**Municipalité
de Saint-Robert**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

439-2024 modifiant le règlement de zonage #356-2011 afin de modifier la distance minimal à respecter entre une éolienne et le périmètre d'urbanisation

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement # 439-2024 modifiant le règlement de zonage #356-2011 afin de modifier la distance minimal à respecter entre une éolienne et le périmètre d'urbanisation de la municipalité;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 février 2025 à 19 h 15 heures au chalet des loisirs au 363 rue Principale à Saint-Robert. Lors de cette assemblée, Monsieur le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. De plus, compte tenu que le projet des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, la personne chargée de présenter les projets de règlements identifiera expressément la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes à demander, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que tout règlement contenant les dispositions visées est soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 666 chemin de Saint-Robert à Saint-Robert les jours ouvrables de la semaine soit du :

Du lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 15 h 00.
4. Le projet de règlement proposé contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné le 14 janvier 2025

Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière/trésorière